

Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

DG208-0623 Autorisation de la directrice générale pour les ententes avec le Bureau de Services Québec de Gatineau en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

les deux ententes soient co-signées par la directrice générale et la directrice du Service des ressources financières.

DG209-0823 Autorisation de la directrice générale pour le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le dépôt du mandat 2023-8115-50 Location de véhicules automobiles en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour la location de véhicules automobiles par appel d'offres public.